




## Le Laid Mâle – Code 11

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 3,44 ha	X : 176335
	ZCr 9,91 ha	Y : 141350
	ZD 15,51 ha	

Le Laid Mâle fait partie d'un ensemble de zones humides de grand intérêt. Une part de cet ensemble est d'ailleurs intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Au Laid Mâle, seule la partie ouest n'est pas reconnue Natura 2000.

Le site s'étend en rive droite de l'Orneau, au lieu-dit "Laid Mâle", en amont et en aval de la confluence de la Ghête, un ruisseau prenant sa source dans le Bois de Grand-Leez. L'ensemble du site abrite des aulnaies-frênaies alluviales et marécageuses, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies à laiche des marais (*Carex acutiformis*) et laïche paniculée (*Carex paniculata*), des prairies humides d'intérêt. On retrouve sur le site de nombreuses autres espèces de laïches (*Carex sp.*), une grande population de populage des marais (*Caltha palustris*) ainsi que de l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de la petite berle (*Berula erecta*). Des plantations de peupliers et de résineux y ont été effectuées en bordure du site.

L'intérêt écologique et notamment ornithologique du site est important, notamment en raison du réseau de zones humides dans lequel il s'inscrit, au sein de zones agricoles intensives.

Au Laid Mâle, le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) ainsi que les rousserolles effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*) sont régulièrement observés. La chouette effraie (*Tyto alba*) chasse dans les alentours du site. Et l'hypolaïs ictérine (*Hypolaïs icterina*) y est parfois entendu.

Le capricorne musqué (*Aromia moschata*), un coléoptère protégé, y a été observé en 2007. Celui-ci affectionne particulièrement les vieux saules. De nombreuses espèces de libellules y sont recensées, notamment le leste brun (*Sympecma fusca*).

Le site est également une zone importante pour la reproduction de batraciens, attestée par la présence de nombreux têtards dans la Ghête.

### Espèces remarquables

Capricorne musqué ( <i>Aromia moschata</i> )	Rousserolle verderolle ( <i>Acrocephalus palustris</i> )
Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> )	Chouette effraie ( <i>Tyto alba</i> )
Petite douve ( <i>Ranunculus flammula</i> )	Petite berle ( <i>Berula erecta</i> )
Laïche paniculée ( <i>Carex paniculata</i> )	Cirse maraîcher ( <i>Cirsium oleraceum</i> )
Cresson de fontaine ( <i>Nasturtium officinale</i> )	Laïche à bec ( <i>Carex rostrata</i> )

### Espèces végétales présentes sur le site

*Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Artemisia sp.*, *Callitriche sp.*, *Callitriche stagnalis*, *Caltha palustris*, *Capsella bursa-pastoris*, *Cardamine amara*, *Cardamine hirsuta*, *Carex acutiformis*, *Carex paniculata*, *Cirsium oleraceum*, *Conyza canadensis*, *Coryllus avellana*, *Datura stramonium*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Geranium dissectum*, *Iris pseudacorus*, *Lamium*

*purpureum, Lemna minor, Lemna minuta, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Mentha aquatica, Nasturtium officinale, Phragmites australis, Plantago lanceolata, Populus sp., Ranunculus flammula, Salix alba, Salix spp., Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Stellaria media, Typha latifolia, Urtica dioica, Urtica urens, Veronica beccabunga,...*

### **Propositions d'actions**

- Mettre le site sous statut de réserve naturelle ;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude; tout en respectant les dispositions contenues dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « BE35002-Vallée de l'Orneau » pour les zones concernées (la partie est du site est intégré au réseau Natura 2000) ;
- Gérer la colonisation forestière et arbustive des milieux humides ouverts, en vue du maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et boisés ;
- Mener des actions concrètes et visibles, notamment sur les terrains appartenant à la commune de Gembloux :
  - Les déchets divers dont des inertes au Laid Mâle devraient être enlevés et le site entièrement dévolu au développement de la nature et à la cohérence du réseau écologique.
  - Une sensibilisation de la population concernant l'intérêt biologique et patrimonial du site pourrait être envisagée afin d'enrayer ou au moins limiter les apports de déchets. Le chemin « rue du Laid-Mâle » pourrait alors constituer un sentier de découverte.
- Créer une zone tampon au nord de la rue du Laid Mâle pour diminuer les apports d'intrants agricoles et le ruissellement, cause de problèmes d'embâcles et d'enrichissement excessif du site en matières azotées ;
- Gérer la problématique du nourrissage (gagnage) de gibier au sein de ce site Natura 2000 ;
- Remplacer l'alignement de résineux en bordure du site par une haie vive d'essences indigènes et réenvisager la présence d'une mesure agro-environnementale en bordure nord ;
- Lutter contre les espèces végétales invasives (*Conyza canadensis, Datura stramonium, Fallopia japonica, Lemna minuta*)
- Envisager une restauration écologique de l'ancienne sablière, située à l'est du Laid-Mâle, notamment afin d'y accueillir une population d'hirondelles de rivages ;
- Restaurer la prairie humide, située à l'extrémité ouest du site, dans laquelle des travaux de drainage ont été réalisés (en 2007, des inventaires réalisés dans le cadre des SGIB rapportent la présence d'une mégaphorbiaie) ;

**Illustrations**



© Launoy S.

**Figure 57 : Aulnaie marécageuse**



© Launoy S.

**Figure 58: Prairie humide à popule des marais  
(*Caltha palustris*)**



© Launoy S.

**Figure 59 : Prairie humide**



© Launoy S.

**Figure 60 : Touradons de lâiche paniculée (*Carex paniculata*)**



© Launoy S.

**Figure 61 : Aulnaie marécageuse en bordure de cours  
d'eau**



© Launoy S.

**Figure 62 : Cours d'eau**